

REÇU A LA PRÉFECTURE

22 MAI 2006

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 98/11-06
Séance du 19 MAI 2006

Projets à destination des bénéficiaires du RMI proposés par les Commissions Locales d'Insertion

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 Avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 Décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par le Conseil Départemental d'Insertion le 22 Juin 2000 et par la Commission Permanente du 12 juillet 2000.
- VU la délibération n° 2005/I-9^e/01 du Conseil Général du 08 décembre 2005 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2006, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

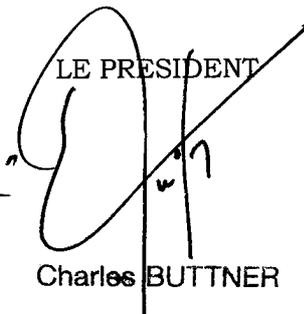
- ❖ Accorde un crédit global de 11 943.72 € pour les projets présentés par les Commissions Locales d'Insertion de MULHOUSE, ST LOUIS/ALTKIRCH et MULHOUSE Couronne.
- ❖ Autorise le versement des aides financières correspondantes pour ces projets soit :
 - 1 400.00 € à Espace Développement à Mulhouse,
 - 1 660.72 € au Cabinet Anna Valentin Conseil au Valdoie (90),
 - 6 000.00 € à l'ARSEA – ICF à Mulhouse,
 - 248.00 € à l'ACIFE à St Louis,
 - 500.00 € au CSC Brustlein à Mulhouse,
 - 2 135.00 € au CSC Papin à Mulhouse,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 11 943.72 € sera prélevée au chapitre 015, article 6574, fonction 541, enveloppe 80413 du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par la Préfet 22 MAI 2006
Publié 30 MAI 2006
Pour le Conseil Général
par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER